

Avis voté en plénière du 13 octobre 2015

Les nouveaux rapports industrie-services à l'ère du numérique

Déclaration du groupe de l'UNAF

Cet avis est une contribution utile au développement de l'industrie 4.0 avec en ligne de mire l'urgence de sa ré-industrialisation mais aussi la prise en compte des dimensions sociale et environnementale du projet. Le groupe de l'UNAF est sensible à ce travail qui souligne la vigueur de notre démographie. L'avis souligne justement que « si le temps du numérique percute celui de l'industrie, les jeunes ne sont pas les plus démunis pour y faire face ». Cependant, il est indispensable d'explorer leurs nouveaux champs de compétences afin de formaliser des nouveaux métiers tant dans le cadre de la formation initiale que professionnelle.

Le groupe de l'UNAF partage les préconisations et tient à souligner que le projet d'avis fait un équilibre entre les potentialités de cette évolution tout en prenant le soin également de tirer les sonnettes d'alarme indispensables pour ne pas laisser les plus vulnérables sur le bord du chemin.

Au rang des potentialités, le groupe de l'UNAF note avec satisfaction l'évolution selon laquelle « le numérique inverse tous les paradigmes du système productif : le client, l'utilisateur devient à la fois producteur et consommateur et l'efficacité se centre autour de la qualité, de la sécurité du produit et des services qui lui sont liés ». Les enjeux d'importance pour l'usine du futur sont, bien entendu, des défis économiques mais aussi et surtout des défis sociaux et sociétaux. Est-ce la clé pour parvenir à la diminution du chômage ? Est-ce la clé pour une consommation et une production différentes, qui économisent les ressources ?

L'avis tient compte des limites ou des vigilances à avoir face à cette évolution. Le groupe de l'UNAF souligne l'importance des recommandations concernant la protection des données personnelles. Il soutient la nécessité de renforcer la protection de la vie privée des Français en obligeant les acteurs du numérique à garantir la non-diffusion de leurs données privées, d'avertir d'une façon claire, explicite et compréhensible l'utilisation éventuelle de ces données et seulement avec l'accord de la personne concernée et à respecter le droit à l'oubli.

Autre limite sur lequel l'avis alerte : parmi les risques de la révolution numérique, l'émergence d'énormes gains de productivité pourrait paradoxalement conduire à une paupérisation du système social. Pour le groupe de l'UNAF, une réflexion globale doit être engagée rapidement afin de garantir un système de protection sociale adapté à ces nouvelles formes d'emplois, en y associant toutes les parties prenantes, des partenaires sociaux, aux représentants des familles et acteurs de la société civile.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.